AMÉNAGEMENTS D'ÉTUDES

L’université de Rouen Normandie peut **mettre en place plusieurs aménagements pour faciliter votre poursuite d’études** en tenant compte de votre situation.

Étudiants sportifs de haut niveau, étudiants artistes reconnus, étudiants en situation de handicap, maladie chronique ou autres états de santé nécessitant des aménagements… de nombreux étudiants sont concernés par l’aménagement d’études.

Vous pouvez bénéficier de **différents aménagements d’études tels que :**
 l’aménagement de votre emploi du temps ; d’une dispense de Travaux Dirigés (TD) et/ou du contrôle continu des connaissances ; d’une substitution d’un service civique, d’un séjour d’assistant de langue ou d’une expérience professionnelle à un stage, un mémoire ou un élément constitutif d’une unité d’enseignement ; d’un allongement de la durée du cursus.

Pour en savoir plus

Rendez-vous sur le site **mesdemarches.univ-rouen.fr** pour obtenir plus d’informations.

Publié le : 2025-07-10 16:49:57